

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/07/15/2021204142/justel>

Dossier numéro : 2021-07-15/46

Titre

15 JUILLET 2021. - Arrêté du Gouvernement portant clôture de la session 2020-2021 du Parlement de la Communauté germanophone

Source : COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Publication : Moniteur belge du 14-09-2021 page : 96180

Entrée en vigueur : 19-09-2021

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). La session 2020-2021 du Parlement de la Communauté germanophone est close.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 19 septembre 2021 à 23 h.

[Art. 3](#). Le Ministre-Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.